



EDASOP
Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

PROGRAMME RÉCAPITULATIF



E-LEARNING
« INITIATION AU
RGPD »



INITIATION AU RGPD : Cadre théorique, mise en conformité, contextes spécifiques

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Modalités d'accès

Session ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
Sur la plateforme 360LEARNING
Sur inscription auprès de l'EDA

Tarifs

Avocats – 2 ans : 70 euros

Avocats + 2 ans : 140 euros

Contacts / Accessibilité aux personnes handicapées

Référent « handicap » : *Stéphanie de Balorre – s.debalorre@edasop.fr*

Chaque témoignage vidéo fait l'objet d'un sous-titrage et d'une transcription vidéo permettant aux personnes malentendantes ou malvoyantes de suivre le parcours de formation.

Objectifs

- Connaître les principes du règlement et ses impacts.
- En comprendre les impacts juridiques concrets grâce à l'étude de cas.
- Comprendre le rôle de l'avocat dans les problématiques RGPD.
- Comprendre le rôle de l'expert, en collaboration avec l'avocat.

- Se représenter les contextes de mises en œuvre (dans la gestion des ressources humaines, la relation commerciale, le monde des associations des petites collectivités) pour en comprendre les applications concrètes.

Prérequis

Être élève avocat ou avocat

Thème traité, Spécialisation concernée

Cette formation concerne tous les praticiens (généralistes). Elle pourra notamment permettre aux avocats titulaires des certificats de spécialisation « Droit de la protection des données personnelles » et/ou « Droit du numérique et des communications » de déclarer des heures de formation au titre de ces spécialisations.

Niveau

Le niveau d'enseignement, selon le schéma défini par la décision à caractère normatif du CNB, est le suivant (en gras) :

- Tout avocat
- **Niveau 1 : débutant (acquisition des fondamentaux)**
- Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques)
- Niveau 3 : avancé (s'adressant aux spécialistes et praticiens expérimentés)

Nombre d'heures de formation estimé

6 heures (travaux compris)

Séquences d'apprentissage / méthodes mobilisées / modalités d'évaluation

Il s'agit d'une formation en 22 modules, qui comprennent 45 vidéos de 2 à 5 minutes chacune pour comprendre le règlement et les différents contextes de mise en œuvre :

1. Introduction
2. Champs d'application
3. Notions clefs
4. Acteurs et relations avec les acteurs
5. Principes fondamentaux
6. Droits des personnes concernées
7. Sécurité et gestion des violations de données
8. Cas pratique : communication digitale
9. DPO
10. Registre des activités de traitement
11. Analyse d'impact
12. Transferts de données
13. Cas de violations de données à caractère personnel
14. Gestion de crise
15. Données particulières
16. Accountability
17. Responsabilité
18. Gestion des ressources humaines
19. TPE-PME
20. Petites collectivités locales

21. Associations
22. Présentation de la CNIL

Chaque séquence fait l'objet d'une évaluation des acquis grâce à des quiz de validation (questionnaires à choix multiples et/ou à réponses multiples, mises en situation, etc.). Pour passer à la séquence suivante, 70 % minimum de réussite aux quiz est nécessaire (exercice bloquant jusqu'à l'atteinte d'un pourcentage de réponses satisfaisantes). Ainsi, vous pourrez vérifier si vous avez correctement assimilé les connaissances.

Une synthèse finale interactive finale vous permet de retenir les informations essentielles.

Au total, comptez 15 à 20 minutes par module en moyenne pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Date de dernière mise à jour des modules : janvier 2024

Personnes ayant conçu et animant la formation

Cette formation a été conçue par la société MAKE U LEARN et par EEEI (Institut européen de l'expertise et de l'expert) pour le compte du Conseil national des barreaux. Elle a été mise à jour par le Conseil national des barreaux.

Les personnes animant la formation sont les suivantes :

- Anne RENARD, avocate au barreau de Paris, Cabinet LEXING - Alain BENSOUSSAN Avocats
- Clothilde DELBECQ, avocate au barreau de Lille, Cabinet MONTESQUIEU Avocats
- Jérôme DEROULEZ, avocat aux barreaux de Paris et Bruxelles, Cabinet DEROULEZ,
- Jean-Marie FERRIERES, expert de justice en informatique près la Cour d'appel de Paris, CNEJITA
- Philippe JACQUEMIN, expert de justice en informatique près la Cour d'appel de Lyon, expert agréé par la Cour de cassation, Cabinet LCA-ICSI, CNEJITA

Modalités d'assistance

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra dans les meilleurs délais.

Modalités de sanction de la formation

Questionnaire anonyme d'évaluation de la formation

Remise par l'EDA d'une attestation de fin de formation :

- faisant état du nombre d'heures de formation suivies ;
- indiquant que la formation s'est déroulée conformément aux modalités de mise en œuvre arrêtées par le Conseil national des barreaux ;
- spécifiant que les critères de prise en charge 2024 du FIF PL ont été respectés dans la mise en œuvre de la formation.